Golf de Poitiers-Châlons

LE PLAISIR PARTAGÉ

CONVENTION COMITÉ D'ENTREPRISE 2024

Entre
L'association Golf de Poitiers-Châlons, rue François Prat à Poitiers
représentée par son Président Claude Chevalier
Et
Le CE ATSCAF (Section golf N° FFG : 2625)
Trésorerie générale 11 rue Riffault 86020 Poitiers Cedex
représentée par M Emmanuel LARREGLE

Il est convenu et décidé ce qui suit :

1) OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'accueil des adhérents du CE au Golf de Poitiers-Châlons

2) DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pour l'année 2024

3) CONDITIONS D'EXECUTION

Seuls les adhérents du CE, sur présentation d'une carte valable, pourront bénéficier des accords définis dans cette convention.
Ces avantages ne sont pas cumulables avec d'autres offres proposées par le golf.

4) CONDITIONS FINANCIÈRES

Pour les abonnements et les green-fees, une réduction de 10 % est accordée sur les tarifs en vigueur, soit pour l'année 2023 :

- Abonnement : 345 € au lieu de 385€
- Green-fee : 22 € au lieu de 25 €
- Carte 6 green fees : 100 € (soit une économie de 32 €)
- Practice Seau de balles : 4 € (pour un seau de 50 balles)
- Carte 12 seaux : 30 € (soit une économie de 18 €)

Comme tous les adhérents, les membres du CE pourront bénéficier des offres faites par nos partenaires privés :

- Prix adhérent sur les achats au Proshop du Golf
- Possibilité d'acheter à 28 € une carte du réseau Le Club Golf

5) PAIEMENTS

Chaque membre du CE paiera ses achats directement auprès des secrétaires du golf.

A Poitiers le 15 décembre 2023

Le représentant du CE

Michel FOURNIER

Le représentant de l'association

Claude Chevalier